

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

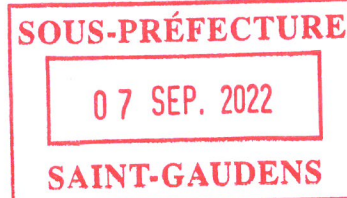
En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés
représentés : 2

Absents non
représentés : 3

Votant : 12



Date de la convocation le 29/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Silvine NICOLOSO, Sophie PLA-BERART, Annie PUJOL-DURAND, Monique RODELLAR.

Absents excusés représentés : *Christophe DUPIN* procuration *Monique FABE*,
Anne RAZOUS procuration *BONNEMAISON Jean-Louis*

Absents excusés non représentés : Sandrine BARAT, Nathan LOUGARRE, Julien ROUY

Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification statutaire SIVOM

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral modifié du 26 septembre 1968 portant création du SIVOM Saint-Gaudens – Montréjeau – Aspet ;

Vu la délibération n° 2022-55 bis du Comité Syndical du 1^{er} juin 2022 précisant la rédaction de l'article 3 des statuts concernant les compétences du syndicat et notamment la compétence funéraire ;

Vu la délibération n° 2022-65 du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2022 supprimant la notion de compétences obligatoires à l'article 3 des statuts, l'ensemble des compétences devenant optionnelles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les modifications statutaires entérinées par le Comité Syndical et la nouvelle rédaction des statuts du SIVOM ;

- D'APPROUVER les nouveaux statuts ci-annexés

Vote : Pour : 12

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,
Monique FABE

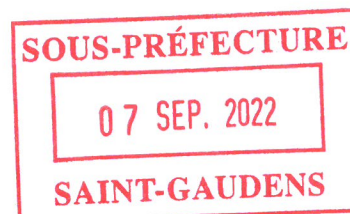


A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and horizontal strokes, representing the signature of Monique Fabe.

Compte tenu :
De l'envoi en préfecture le 06/09/2022
Et de la Publication, le 13/09/2022
A Estancarbon le 06/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 10
Absents excusés représentés : 2
Absents non représentés : 3
Votant : 12



Date de la convocation le 29/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Sophie PLA-BERART, Annie PUJOL-DURAND, Monique RODELLAR.

Absents excusés représentés : *Christophe DUPIN* *procuration Monique FABE*,
Anne RAZOUS *procuration BONNEMAISON Jean-Louis*

Absents excusés non représentés : Sandrine BARAT, Nathan LOUGARRE, Julien ROUY

Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité (art. L.332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique) (ex-article 3-1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école communale, à savoir : Assister le personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants, aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques et dans les activités spécifiques périscolaires et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être de l'enfant.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du Lundi 12 septembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures 80 (3h20 sur 4 jours) et la rémunération mensuelle sera fixée à 45h59 tout au long de l'année scolaire (annualisé hors vacances scolaires)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Pour : 12
Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE

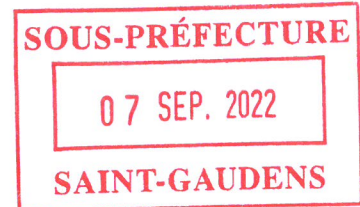
Secrétaire de séance,
Monique FABE



Compte tenu :
De l'envoi en préfecture le 06/09/2022
Et de la Publication, le 13/09/2022
A Estancarbon le 06/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 10
Absents excusés représentés : 2
Absents non représentés : 3
Votant : 12



Date de la convocation le 29/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Sophie PLA-BERART, Annie PUJOL-DURAND, Monique RODELLAR.

Absents excusés représentés : *Christophe DUPIN* procuration *Monique FABE*,
Anne RAZOUS procuration *BONNEMAISON Jean-Louis*

Absents excusés non représentés : Sandrine BARAT, Nathan LOUGARRE, Julien ROUY

Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Nomination Architecte – Travaux sanitaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les déclarations préalables ont été accordées le 23 mai 2022 pour les travaux de créations de sanitaires et de mise en conformité au niveau du stade et place du village.

Il précise qu'il a fait appel au Cabinet d'Architecte SELAS JOEL GRAU 5 rue de l'indépendance 31800 Saint-Gaudens, afin qu'il assure la mission de maîtrise d'œuvre, la conception et le suivi des travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre, la conception et le suivi des travaux de créations de sanitaires et de mise en conformité au niveau du stade et place du village, à la **SELAS JOEL GRAU 5 rue de l'indépendance 31800 Saint-Gaudens**
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les actes et documents relatifs à ce projet
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget. (section investissement – opérations n° 2022-003 et n° 2022-004)

Vote : Pour : 12
Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,
Monique FABE



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a diagonal line.

Compte tenu :
De l'envoi en préfecture le 06/09/2022
Et de la Publication, le 13/09/2022
A Estancarbon le 06/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 10
Absents excusés représentés : 2
Absents non représentés : 3
Votant : 12



Date de la convocation le 29/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Sophie PLA-BERART, Annie PUJOL-DURAND, Monique RODELLAR.

Absents excusés représentés : *Christophe DUPIN* *procuration Monique FABE,*
Anne RAZOUS *procuration BONNEMAISON Jean-Louis*

Absents excusés non représentés : Sandrine BARAT, Nathan LOUGARRE, Julien ROUY

Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°2 - Restitution caution suite à départ du logement communal /Virement de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame BOUCHER Magalie, locataire du logement communal Apt A, 2 rue de la Cote Neuve a fait savoir qu'elle résiliait son bail avec effet au 18 aout 2022. Elle a déjà quitté le logement et l'état des lieux a été effectué.

Il est proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux soit 344 euros.

A ce titre il convient d'inscrire en Dépense Investissement **au compte 165 la somme de 344 euros.**

De ce fait, le total de la section Investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme **de 268 269 euros**

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	344.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	344.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	344.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	344.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	344.00 €	344.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	344.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	344.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	344.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	344.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	344.00 €	0.00 €	344.00 €
Total Général		344.00 €		344.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER le virement de crédit et l'augmentation de la section d'Investissement
- DE RESTITUER en totalité la caution de 344 euros versée par Madame BOUCHER Magalie lors de l'entrée des lieux
- CHARGE Monsieur le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence
- D'ADOPTER la proposition qui lui est faite

Vote : Pour : 12
Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,
Monique FABE



Compte tenu :
De l'envoi en préfecture le 06/09/2022
Et de la Publication, le 13/09/2022
A Estancarbon le 06/09/2022